

RESUME DES DEBATS DE LA COMMISSION AMONT DU COMITE D'ESTUAIRE DU 09 JUIN 2009

PROPOS INTRODUCTIFS

Jacques LANNOU, Sous-préfet d'Ancenis, rappelle que le 18 janvier 2008, le comité d'estuaire, instance consultative et informative autour des projets concernant la Loire estuarienne dans le cadre du Plan Loire 2007-2013, a été installé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Le comité d'estuaire a rassemblé plus de 200 participants et a donné naissance aux commissions amont et aval. De tailles plus restreintes, ces instances géographiques permettent des échanges techniques sur les programmes opérationnels en aval et en amont de Nantes.

Monsieur le Sous-préfet évoque les aménagements de cette section de Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes qui se sont traduits par un abaissement de la ligne d'eau préjudiciable aux annexes hydrauliques. Il rappelle ensuite les actions prévues depuis le 1^{er} Plan Loire et partiellement engagées, notamment l'opération expérimentale de remodelage des épis qui a été reportée et inscrite au PILGN 2007-2013. Ce troisième Plan Loire intègre également les opérations de restauration des annexes hydrauliques ; ainsi que la conduite d'une démarche de redéfinition des objectifs associés au programme de restauration du lit mineur et l'identification de leviers adaptés et recevables.

Ce programme doit être abordé avec modestie quant aux actions à développer, puisque chaque intervention de l'homme a obligatoirement des conséquences directes ou indirectes sur la nature.

Jean-Michel TOBIE, Maire d'Ancenis / Vice-président de la COMPA, accueille les participants sur le territoire de la COMPA. Il se félicite du niveau de participation à cette réunion. Rappelant la dégradation de la Loire constatée, il souhaite que les actions préconisées pour la Loire amont dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature soient mises en œuvre, afin d'éviter des dégradations irrémédiables.

Jean-Pierre BELLEIL, Vice-président de la COMPA, indique qu'une commission, au sein de la COMPA, travaille sur la qualité des eaux, et est donc très intéressée par les projets de restauration débattus dans cette instance du comité d'estuaire.

Jean-Pierre LE SCORNET, Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire / Président de la commission Environnement, insiste sur l'importance de la concertation et de la transparence vis-à-vis des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des programmes.

Il précise que la Région s'est mobilisée à hauteur de 48 millions d'euros, toutes plateformes confondues et contribue ainsi à la réussite de ce troisième Plan Loire Grandeur Nature. La mise en place de la plateforme estuaire est une véritable reconnaissance de la spécificité de ce territoire qui entraîne une obligation collective. Aussi, il est aujourd'hui important qu'il puisse être mis en avant le chemin parcouru sur la plateforme estuaire.

Il souligne enfin l'intérêt de ce type de réunions pour favoriser l'appropriation par les acteurs de ce plan Loire.

PRESENTATIONS TECHNIQUES

Cette commission AMONT, a été organisée en deux temps : une première présentation sur le contenu et le déroulement de l'opération de remodelage des épis en phase projet et une seconde sur les orientations et pistes complémentaires à développer.

Le premier volet concerne **l'état d'avancement et la présentation du programme de relèvement de la ligne d'eau d'étiage**. **Marc JACQUET**, Directeur Délégué Départemental de l'Équipement de Loire-Atlantique, souligne que Voies Navigables de France (VNF), en tant que gestionnaire du domaine public fluvial entre Nantes et Bouchemaine, a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'opération expérimentale de remodelage des épis. Le démarrage des travaux est prévu à l'étiage 2009.

Cette opération, fruit de réflexions nombreuses depuis un certain nombre d'années, est de nature expérimentale. Elle concerne une centaine d'épis sur environ dix kilomètres. Il s'agit, après réalisation des travaux, de mettre en place un suivi associant toutes les parties prenantes, afin d'évaluer si cette opération peut-être prolongée sur le reste des épis. Le financement (3 millions d'euros) est acquis par l'ensemble des partenaires : l'Etat, VNF, le Conseil Régional, l'Etablissement Public Loire, l'Agence de l'Eau et les fonds européens.

La réunion du comité d'estuaire du 18 janvier dernier avait mis en évidence l'intérêt partagé d'engager au plus vite cette opération. Un travail important de la maîtrise d'ouvrage a été réalisé depuis pour permettre aujourd'hui de l'engager à l'étiage 2009.

Régis LE QUILLEC, VNF / Responsable de la subdivision Loire au sein de Direction Départementale de l'Équipement de Loire-Atlantique, rappelle l'historique de la réflexion. Il expose les principes d'intervention : remobilisation du sable entre épis, augmentation des sections pour réduire les courants et donc la capacité de transport en sédiments. Il présente le détail de l'opération expérimentale (104 épis sur 10 Km entre Chalonnes et Bouchemaine). Il précise notamment qu'en phase projet, les interventions ont été définies épis par épis, au cas par cas pour les adapter aux exigences de site.

Les effets attendus sur la ligne d'eau, sont un relèvement de l'ordre de 35 cm pour un étiage sévère. L'effet s'estompe avec l'augmentation de débit pour s'annuler à 800 m³/s.

Le projet a été soumis à enquête publique. Il également fait l'objet de mesures d'informations : rencontre avec les élus, panneaux d'exposition, édition d'une lettre d'information.

Le dossier devrait passer en « CODERST » en juillet pour permettre un démarrage des travaux début septembre.

Les incidences principales qui ressortent de l'étude d'impact sont ensuite rappelées. Il est notamment précisé que les incidences sur les profondeurs d'eau touchent en premier lieu des secteurs actuellement à mouillage important, ce qui limite les impacts sur la navigation.

Les incidences spécifiques en phase chantier et les modalités de réalisation des travaux (septembre, octobre, novembre, sous réserve des conditions hydrologiques favorables) sont abordées, Le maître d'œuvre (SOGREAH) a été désigné début 2009.

Il est notamment précisé que suite à la demande de l'ONEMA, trois sites de dépôts des enrochements en vue de créer des espaces refuges pour les espèces ont été étudiés.

Le suivi de l'expérimentation reste en cours de définition et sera élaboré avec un groupe de travail pluridisciplinaire. Il est prévu pour durer 5 ans.

Dans le deuxième volet, sur les **actions complémentaires à cette opération de remodelage des épis**, **Pierre BONA**, Chef de Projet au GIP Loire Estuaire, présente les deux démarches mises en place pour définir les objectifs : une concertation avec les opérateurs, les usagers et les associations afin d'identifier les principales fonctions à satisfaire dans le cadre d'une restauration et la mobilisation d'une expertise hydrosédimentaire spécifique afin de livrer un diagnostic des évolutions de la Loire.

Dans un premier temps, il est rappelé les résultats du groupe de travail avec la mise en évidence des principales fonctions à satisfaire : fonctions écologiques des annexes hydrauliques (boires, bras secondaires,...), navigation, fonctionnement hydrosédimentaire, évacuation des crues, axe migratoire...

L'expertise hydrosédimentaire a, quant à elle, réactualisé les constats sur l'évolution des lignes d'eau, à savoir une tendance à l'enfoncement à l'étiage de Mauves jusqu'à la Pointe, excepté en amont des seuils du Fresnes. Ceci traduit une érosion régressive encore active. Les pentes des lignes d'eau actuellement présentes rendent les possibilités de restauration du lit, par les seuls dépôts de sédiments résultants des apports du bassin versant, difficiles.

Un stock important est cependant mobilisable, piégé derrière les épis ou dans les bras secondaires.

Le principe d'intervention avancé est d'aider le fleuve à restaurer sa dynamique sédimentaire, avec trois familles d'actions: restauration du lit mineur, restauration localisée des annexes et de leur connexion à la Loire, et des mesures complémentaires (actions sur l'exploitation, maîtrise foncière, information des usagers).

La restauration du lit mineur s'appuie sur deux types d'interventions :

- remobiliser le sable là où il est disponible par réalimentation des bras, remodelage des épis, dévégétalisation des berges...Ce type d'action permet également d'élargir les sections, donc de diminuer les courants et d'augmenter les dépôts dans le bief ;
- développer une ou plusieurs actions structurantes pour favoriser le piégeage, plus particulièrement dans le bassin à marée. Il peut s'agir de développer des aménagements sous la forme de chenaux rugueux permettant d'augmenter les frottements et de relever la ligne d'eau pour mieux piéger les sédiments. Ce type d'aménagement peut s'avérer plus étalé dans l'espace que les seuils précédemment imaginés, et donc plus acceptable. Le site de Bellevue, juste en amont de Nantes est intéressant compte tenu de sa localisation et de son contexte géologique favorable à ce type d'intervention.

Les échanges qui ont suivi les deux présentations sont regroupés ci après autour de différentes questions ou thèmes principaux :

DEBATS SUR L'OPERATION EXPERIMENTALE DE REMODELAGE DES EPIS

Choix du site de l'expérimentation :

Pourquoi engager l'expérimentation sur la partie la plus amont du bief (*M GINGUE – Fédération pour la pêche et le protection du milieu aquatique 44*) ?

VNF rappelle qu'en 2004, la logique du comité technique de pilotage du plan Loire était d'avoir une opération indépendante qui puisse faire l'objet d'un suivi scientifique sans interférence avec d'autres interventions. Il avait donc été choisi un secteur avec beaucoup d'épis et des accumulations de sable importantes, sur un linéaire globalement rectiligne et déconnecté du seuil du Fresne-sur Loire.

Impacts sur la navigation des opérations de remodelage des épis :

L'opération de remodelage des épis a-t-elle un impact sur la navigation ? Est-il maintenu un tirant d'eau minimum, en période d'étiage, pour la navigation de plaisance ou de la pêche professionnelle (*M JAMIN Maire de la Chapelle Basse Mer*) ?

Il est apporté les éléments de réponse suivants par VNF :

- Le souci de VNF est d'assurer un tirant d'eau suffisant pour la navigation de plaisance et les pêcheurs, en conjuguant l'ensemble des usages avec l'objectif de relèvement de la ligne d'eau. Les tirants d'eau sur ce secteur sont déjà assez limités. L'étude d'impact a mis en évidence que l'opération de remodelage des épis conduisait, dans certains secteurs, à une réduction des

tirants d'eau. VNF s'est donc efforcé d'adapter à la marge le projet pour limiter l'incidence sur les tirants d'eau et concilier au mieux les différents usages.

- La bathymétrie récemment lancée entre Nantes et Bouchemaine permettra en outre d'avoir un état zéro et de suivre l'évolution des fonds.
- Il est également précisé que des relevés réguliers sont effectués par VNF en période d'étiage, dès que les hauteurs d'eau présentent un mouillage inférieur à 1m80. Un bulletin de navigabilité est ainsi diffusé auprès des usagers, notamment des plaisanciers.

Incidences de l'opération sur les annexes hydrauliques

VNF précise que la principale boire secondaire du secteur étudié est la boire de la Ciretterie. L'opération de relèvement de la ligne d'eau ne peut pas à elle seule permettre la reconnexion de cette annexe. Elle n'aura d'intérêt que s'il y a une intervention sur la boire de la Ciretterie, sachant que le relèvement de 35 cm en période d'étiage sévère permettrait de limiter l'exondement de la boire et des accumulations de sable. Les interventions sur la ligne d'eau et sur les annexes hydrauliques doivent donc être complémentaires. C'est l'objet du Contrat Restauration Entretien (CRE) Loire qui va être signé entre VNF, le Conseil Régional, la Fédération de Maine-et-Loire et l'Agence de l'Eau.

Le cas de la boire torse est cité comme exemple de la nécessité d'intervenir sur la boire elle-même. Pour autant cet exemple montre qu'un relèvement de la ligne d'eau reste nécessaire en soutien au programme de restauration des annexes hydrauliques.

Sur le cas précis de la boire de la Cirettrie, il est demandé (*M BERNARDEAU – Maire de Rochefort-sur-Loire*) pourquoi il n'est pas possible de supprimer, plutôt que de les arraser, les deux épis qui barrent l'entrée de la boire de la Ciretterie. VNF précise que si l'ensemble des épis est enlevé dans ce secteur du bras des Lombardières, les tirants d'eau risquent d'être insuffisants pour la petite navigation en période d'étiage. De plus la suppression des épis pourrait avoir une incidence négative sur les berges. L'objectif est donc de concilier les usages.

Incidences de l'opération sur le transport de sables

Quel est le devenir des sables actuellement piégés par les épis (*M GLOTIN, Mairie d'Ingrandes sur Loire*) ?

VNF précise que le sable en place est remobilisé du fait de l'abaissement et du raccourcissement des épis. L'évolution de la configuration du site conduit également à un abaissement des vitesses ce qui est beaucoup plus favorable aux dépôts de sable. On ne maîtrise cependant pas la granulométrie du sable, qui pourra avoir un effet sur la localisation des dépôts, sur place, ou plus en aval. Le suivi pourra permettre d'apporter également des réponses.

Le GIP Loire estuaire précise que le transport de sédiments et la morphologie dans les fleuves ne sont pas une science exacte, d'où la notion d'opération expérimentale. Cependant il convient de préciser qu'il y a des facteurs favorables pour que le sable reste dans le secteur : l'élargissement du lit du à l'opération et la pente des lignes d'eau qui est plus favorable à l'amont qu'à l'aval pour le maintien du sable.

Devenir des enrochements

Quel devenir des 28 000 m³ d'enrochements ? N'auraient ils pas pu être réutilisés localement (*M. PERRAUD - Vice-président de l'Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique*) ?

VNF rappelle que l'opération de remodelage des épis est l'aboutissement d'un processus de réflexion collectif qui a connu différents projets et étapes : la réalisation de seuils, les problématiques de remontée des poissons migrateurs etc. Le choix a été de retenir une première opération de nature expérimentale sous la forme du remodelage des épis pour intervenir en amont de Nantes. Sur la question des enrochements, VNF souligne qu'une éventuelle réutilisation des matériaux évacués à partir des épis, supposerait qu'une opération portée par un maître d'ouvrage ait fait l'objet d'études précises avec des simulations, des modélisations, pour en examiner tous les impacts. En terme de calendrier, il était donc

difficile, voire impossible, de conjuguer l'éventuelle réutilisation pertinente de ces 20 000 m³ de matériaux sur une autre opération, en ayant fait le choix collectif, lors du comité d'estuaire de janvier 2008, de commencer une réalisation de travaux à l'étiage 2009.

Mise en place des suivis

VNF précise qu'une réunion d'un groupe pluridisciplinaire sera envisagée deuxième quinzaine de juillet avec l'idée de bâtir le protocole de suivi.

Plusieurs associations de protection de la nature (LPO, Sauvegarde de la Loire Angevine) demandent à être associées à la mise en place de ce suivi.

Gestion des travaux

VNF rappelle le dispositif d'information mis en place : lettre d'information n°1, panneaux de présentation. Un document recto verso devrait également être prochainement diffusé.

Aux questions relatives à la gestion des travaux vis-à-vis des pêcheurs (*M. NICOLAS - Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*), VNF ajoute qu'il est prêt à travailler avec la Fédération de pêche afin d'affiner la diffusion de l'information auprès des usagers.

Concernant l'arrachage manuel de la jussie présente sur le site, VNF prend en compte les remarques et cherche actuellement des solutions avec un prestataire potentiel.

***D*EBATS SUR LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES A L'OPERATION DE REMODELAGE DES EPIS**

Il est rappelé que cette démarche a nécessité de réunir à 6 reprises un groupe de travail constitué d'associations, usagers, ... Les participants, remerciés à l'occasion de cette commission pour leur investissement, font part de leur satisfaction sur ce mode de travail.

Quelles interventions complémentaires ?

Le débat s'engage sur les actions complémentaires à développer :

Une intervention structurante au niveau de Bellevue recueille de l'intérêt. Ce secteur est en effet évoqué comme un nœud entre la Loire fluviale et l'estuaire. Compte tenu de la dimension du problème et de sa complexité, il est notamment évoqué (*M. ZEIMERT - Association Sauvegarde de la Loire Angevine*) d'avoir recours à des spécialistes sous la forme d'un concours d'idées, afin de définir la meilleure solution.

L'abaissement de la chevette de L'Alleud est évoqué (*M DESGRANGES - Administrateur de la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire / Secrétaire de la Maille d'Anjou*), en complément de l'opération de remodelage des épis, de façon à répartir le courant sur les deux bras et permettre de la sorte un ralentissement du courant. Le GIP Loire Estuaire précise que les recommandations de l'expertise mandatée est de ne pas toucher à cet ouvrage pour ne pas fausser la validité et le contenu scientifique du suivi de l'opération de remodelage des épis. Après le suivi, la question pourra se reposer.

L'intérêt d'agir sur la végétation qui se développe dans les bras et sur les bancs (*M SILORET - Mairie de La Varenne*) est fortement partagé. Il peut également s'agir d'un moyen permettant de remobiliser plus facilement le sable. VNF précise qu'il conduit effectivement des travaux de dévégétalisation. Il explique que ces travaux ne suffisent pas, compte-tenu de la quantité de végétation observée dans le lit mineur malgré le budget injecté chaque année. Il pourrait être souhaitable que d'autres cofinanceurs participent à ces travaux qui ne contribuent pas uniquement à la gestion du domaine mais à des problématiques hydrauliques vis-à-vis des crues, et aussi de remobilisation des sables et de relèvement de la ligne d'eau. La région promet de regarder avec beaucoup d'attention ce qu'il est possible de faire en termes de soutien pour ce type d'initiative.

Cohérence des interventions entre l'amont et l'aval de Nantes :

Jean-Pierre LE SCORNET rappelle la nouveauté de ce plan Loire de part la mise en place d'une plateforme estuarienne, avec le choix fort que cela représente. Cette reconnaissance estuarienne permet d'avoir une cohérence entre le programme amont et le programme aval.

Le GIP Loire Estuaire rappelle en effet que ces deux biefs ne sont pas indépendants. La ressource en sable est commune aux deux biefs. La morphologie du lit de l'aval conditionne l'amont et réciproquement. Il y a donc un enjeu de restauration du lit du chenal de Nantes qui intéresse également le bief amont. Il faut qu'il y ait une cohérence des interventions.

La question est également posée en termes de liaison avec la commission aval (*M BIRGAND - Association Comité pour la Loire de Demain*). Le GIP Loire Estuaire rappelle que le comité d'estuaire intègre les deux territoires. Chacun peut participer à l'une ou l'autre des commissions ; il ne faut cependant pas se retrouver dans des assemblées trop conséquentes, pour pouvoir aborder le fond des dossiers.

Devenir des seuils du Fresnes sur Loire Ingrandes :

Sur cette question du devenir des seuils (*M GINGUE – Fédération pour la pêche et le protection du milieu aquatique 44*), présentés comme une opération expérimentale et réversible, VNF précise que le programme de suivi a conduit en 2007 à un premier bilan.

VNF prévoit de poursuivre ce bilan notamment sur les aspects morphologiques sur 2009 et 2010, avant de prendre une décision par rapport au maintien sous une forme définitive ou une évolution de cet aménagement.

Le développement du transport par barges

La question de la compatibilité des programmes du Plan Loire avec une éventuelle navigation par barges entre Angers et Nantes, comme cela a été proposé récemment par le Grand Port Maritime est posée.

VNF indique que, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement avec notamment la recherche d'alternatives au mode de transport routier, le Grand Port Maritime, VNF, la DREAL, étudient les possibilités d'utiliser le fret fluvial sur la Loire. L'étude porte sur un secteur de Saint-Nazaire à Angers avec un trafic plus important attendu entre Saint-Nazaire et Nantes, sans toutefois exclure la possibilité d'une navigation jusqu'à Angers sur certains types de trafic très ciblés. Ce projet sera articulé en cohérence étroite avec l'ensemble des aménagements prévus sur la Loire estuarienne, en respectant le principe, inscrit dans le Plan Loire : « c'est aux bateaux de s'adapter au fleuve et non l'inverse ».

Gouvernance du Plan Loire

Le mode de gouvernance du Plan Loire est rappelé en réponse aux interpellations sur le portage et le soutien des programmes à l'échelle du bassin (*M BIRGAND - Association Comité pour la Loire de Demain*). Les comités régionaux de programmation permettent aux différents services et acteurs de soutenir les dossiers au niveau du territoire des Pays de la Loire, et ensuite de les porter auprès du Préfet coordinateur à Orléans.

Ainsi sur l'opération des épis, c'est ce travail collectif qui a permis de boucler financièrement l'opération et tenir le calendrier de réalisation à l'étiage 2009.

Il est également rappelé que la voix de la Loire estuarienne est entendue et défendue car la création d'une plateforme estuaire dans le Plan Loire, ce qui n'est pas anodin dans la prise en compte des enjeux locaux.

QUESTIONS DIVERSES

Jet ski et quads

Le problème posé par l'utilisation du jet ski et du quad qui se développe sur la Loire est abordé (*M POTARD – LPO*). Ces pratiques posent une réelle question de compatibilité avec les enjeux environnementaux du site.

Il est demandé si l'arrêté préfectoral, en cours de discussion, permettrait l'extension de certains couloirs de navigation, surtout en amont de Nantes. L'association LPO souhaite manifester son opposition à ce principe et aimerait connaître la position de l'Etat et de VNF sur ce sujet.

VNF fait part de la situation différenciée entre la Loire-Atlantique où il existe un arrêté préfectoral autorisant le jet ski, et le Maine-et-Loire où ce n'est pas le cas. Elle confirme que des réflexions sont en cours, dans le cadre d'un arrêté ministériel, pour définir des zones adaptées à ces pratiques motorisées. Au niveau de l'Etat, les services doivent conjuguer la quiétude de l'ensemble des personnes qui souhaitent notamment le week-end profiter du calme et de la beauté de la Loire, et en même temps le souhait des utilisateurs de jet ski de pouvoir exercer leur pratique sportive. Il ajoute que, compte-tenu de la complexité du sujet, le dossier nécessitera une réunion avec les différentes parties prenantes pour pouvoir avancer de façon la plus constructive possible.

Il est précisé (*M DOUGE – SOS Loire Vivante*) qu'autoriser le jet ski loin des villes et villages – solution avancée - c'est-à-dire dans les zones les plus calmes et les plus sauvages de la Loire, entraînerait également des conflits d'intérêt. La meilleure solution, selon elles, serait d'interdire le jet ski en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

CONCLUSION

Jacques LANNOU considère que cette démarche de concertation avec tous les acteurs est à encourager, permettant un dialogue constructif. Il faut continuer d'enrichir le débat par des propositions.

Il est proposé de réunir la commission avec une périodicité de semestrielle mois pour avoir un retour d'information sur les opérations et les suivis, en liaison avec le comité d'estuaire.

**REUNION DE LA COMMISSION AMONT DU COMITE D'ESTUAIRE
DE LA LOIRE DU 09 JUIN 2009**

LISTE DES PRESENTS : pages 1 à 3

LISTE DES EXCUSES : pages 4 à 5

ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Roger	LEROY		Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Jean	BILLAUD	Chef de service	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Loire-atlantique
Sylvain	BRON	Chargé d'études	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Loire-atlantique
Marc	JACQUET	Directeur Délégué	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Loire-atlantique
Régis	LE QUILLEC	Chef de la subdivision Loire, VNF et sécurité fluviale	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Loire-atlantique
Gaëlle	FAVREL	SRNT-Responsable de division	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Antoine	DELOUIS	Adjoint Direction Développement Environnement	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
Régis	CHUPIN	Représentant SD49 ONEMA	ONEMA - service départemental de Maine et Loire
Patrick	FALKOWIEZ		Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Denis	MUSARD	Chargé de Mission	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Jacques	LANNOU	Sous-préfet d'Ancenis	Sous-préfecture d'Ancenis
Valérie	SINQUIN	Secrétaire Générale	Sous-préfecture d'Ancenis

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ELUS

Isabelle	THOUMIN		ACEL
Anne-Sophie	GUILMET		Communauté de Communes de Champtoceaux
Jean-Pierre	BELLEIL		Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Teddy	COLOMBEIX	Responsable service Urbanisme et Déplacements	Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Fabienne	LE LUDEC	Service Eau Energies	Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Frédéric	FAISSOLLE	Mission eau/Service environnement	Conseil général de Loire-Atlantique
Bruno	COIC	Service Environnement	Conseil régional des Pays de la Loire
Jean-Pierre	LE SCORNET	Vice-président	Conseil régional des Pays de la Loire
Guillaume	ROCHER		Département Maine et Loire, Cellule ASTER
Jean-Michel	TOBIE	Maire	Mairie d'Ancenis, Vice-Président de la COMPA d'Ancenis

Michel	GOISLARD	Conseiller municipal	Mairie de Bouchemaine
Robert	RIVAL	Conseiller municipal	Mairie de Bouchemaine
Florence	FOUSSARD	Adjointe à l'environnement	Mairie de Chalonnes-sur-Loire
Yves	JEANNETEAU	Adjoint au Maire	Mairie de Champtocé-sur-Loire
Alain	FAGAT	Adjoint	Mairie de La Possonnière
Daniel	PINIER	Maire	Mairie de La Varenne
Henri	SILORET		Mairie de La Varenne
Jean-Paul	EPOUDRY	Conseiller municipal	Mairie de Liré
Christian	MAILLET	Maire	Mairie de Montjean-sur-Loire
Michel	MORIN		Mairie de Mozé-sur-Louet
Michel	DUPONT	Maire	Mairie de Oudon
Christophe	THOMIN	Conseiller municipal	Mairie de Oudon
Roland	BERNARDEAU	Maire	Mairie de Rochefort-sur-Loire
Bernard	TREMBLAY	Adjoint	Mairie de Saint-Florent-le-Vieil
Christophe	AUDOUIN	Maire	Mairie de Saint-Julien-de-Concelles
Joseph	BONNET	Adjoint au développement durable et à l'agenda 21	Mairie de Thouaré-sur-Loire
Jean-Baptiste	GLOTIN	Conseiller municipal	Mairie d'Ingrandes
Gilles	BOURDU	Maire	Mairie du Cellier
Christian	BORE	Maire	Mairie du Marillais
Jean-Pierre	BREHERET	Président	SIVU des Marais
Andrée	DOUGE	Vice-présidente	SIVU des Marais
Roger	JAMIN		Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais

SOCIO PROFESSIONNELS – ASSOCIATIONS – PERSONNES QUALIFIEES

Yannick	PERRAUD	Vice-président	Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de L.A.
Jacques	BIRGAND	Président	Association Comité pour la Loire de Demain
Gabriel	HAIE		Association Comité pour la Loire de Demain
Joseph	TEJEDOIE		Association Comité pour la Loire de Demain
Francis	BILLARD	Vice-président	Association de chasse au gibier d'eau des Marais de Goulaine
Jacques	ZEIMERT	Président	Association Sauvegarde de la Loire Angevine
Chantal	DENIAUD		Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique
Gilles	CUSSONNEAU	Vice-président	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire
Roger	CHEVALIER	Vice-président	Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents

Valérie	DROUET	Chargée d'Action CRE	Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents
Estelle	NGOH		Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents
Roland	BENOIT	Président	Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Joseph	GUINGUE		Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Paul	DESGRANGES	Vice-président	Fédération de Pêche de Maine-et-Loire
Jean-Paul	SOUTIF	Président	Fédération du Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Yann	NICOLAS	Ingénieur hydrobiologiste	Fédération du Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pierre	BONA	Chef de projet	GIP Loire Estuaire
Kristell	LEBOT	Chargé d'études	GIP Loire Estuaire
Bernard	PRUD'HOMME LACROIX	Directeur	GIP Loire Estuaire
Emilie	SAGE	Chargé d'études	GIP Loire Estuaire
Mickaël	POTARD	Directeur	Ligue pour la Protection des Oiseaux
Emile	DURAND	Secrétaire	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement " Sauver la Loire"
Marc-Henri	CHAUVEAU	Directeur	Sablières de l'Atlantique STFMO
Christophe	DOUGE	Coordinateur Loire Vivante Estuaire	SOS Loire Vivante
Timothée	BESSE		Université de RENNES 1 - Campus Beaulieu

LISTE DES PERSONNES QUI SE SONT EXCUSEES

ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Laurent	MAILLARD	Chef du service Police de l'eau	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Maine et Loire
Jacques	TURPIN	Directeur Départemental	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Maine et Loire
Paul	FERRAND		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Virginie	GASPARI	Chargée de mission inondation	Etablissement Public Loire
Jean-luc	ROY	Directeur de l'eau et de l'exploitation	Etablissement Public Loire
Pierre	YESOU	Ingénieur, Cellule technique régionale	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ELUS

Gaëlle	ROUGERON	Déléguée Générale	ACEL
Hervé	BREHIER	Président	Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Françoise	VERCHERE	Vice-présidente	Conseil général de Loire-Atlantique
Christophe	BECHU	Président	Conseil général de Maine et Loire
Martine	CHARLES	Adjointe	Mairie d'Ancenis
Eric	LUCAS	Maire	Mairie d'Anetz
Anne-Sophie	HOCQUET DE LAJARTRE	Maire	Mairie de Bouchemaine
Stella	DUPONT	Maire	Mairie de Chalennes-sur-Loire
Jean-Claude	BOURGET	Maire	Mairie de la Chapelle-Saint-Florent
Gilles	COLLIN	Maire	Mairie de Liré
Laurent	DAMOUR	Maire	Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire
Hervé	DE CHARETTE	Maire	Mairie de Saint-Florent-le-Vieil
Daniel	FROGER	Maire	Mairie de Saint-Georges-sur-Loire
Grégory	BLANC		Mairie de Trélazé
Marc	GOUA	Maire	Mairie de Trélazé
Jean-Serge	COISCAULT	Maire	Mairie d'Ingrandes
Michel	VALLEE	Maire	Mairie du Fresne s/Loire
Christian	COUTURIER	Vice-président	Nantes Métropole
Clarisse	PAILLARD	Chef de service "Eaux et Espaces Naturels"	Nantes Métropole
Dominique	RAIMBOURG	Conseiller Communautaire	Nantes Métropole
Dominique	BARBIER	Président	SIVU de la Divatte
Jean-Claude	DAUBISSE	Président	Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais

SOCIO PROFESSIONNELS ASSOCIATIONS

Yves	MENANTEAU		Association Comité pour la Loire de Demain
André	MEILLERAI	Président	Association de chasse au gibier d'eau des Marais de Goulaine
Joël	MONTAILLER	Président	Association de chasse fluviale de Maine-et-Loire
Michel	MAYOL	Délégué local	Bretagne Vivante - SEPNB
Olivier	GABORY	Directeur	C.P.I.E Loire et Mauges
André	MARTIN	Président	C.P.I.E Loire et Mauges
Michel	COUDRIAU	Représentant professionnel	Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique
Nicole	LE NEVEZ	Secrétaire Générale	Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents
Vincent	MOUREN	Ingénieur	Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique